Premier groupe de travail - réunion du 29 juin 2012

Liste des participants :

- L'équipe de l'Antenne, dont Nicole Rieme et Alexandra Vie (qui a fait un mémoire de sociologie : « les enfants et la rue Paris - Elle questionne la définition d'enfant des rues telle que la présente l'Unicef au travers de deux études de cas : les enfants et les jeunes en situation de rue au Pérou et les jeunes afghans en France – Pour information, son mémoire sera disponible en septembre 2012) et bénévoles à l'Antenne Jeunes Flandre
- Sabrina Hieron, Psychologue à la Maison des Adolescents de Saint Denis
- L'Association « Kolone » représentée par sa Directrice, Emmanuelle Gallienne
- « Réseau d'Education Sans Frontières », représentée par les professeurs bénévoles J .P Fournier, Claire Pino et Stéphane (doctorant new-yorkais qui compare « être sans papiers » en France et « être sans papiers » à New York)
- L'Association de Prévention du Site de la Villette, représentée par Bettina Salvioni, coordinatrice du « Plan de lutte contre les discriminations »
- L'association « Français Langue d'Accueil » représentée par son Directeur, Christian Robin
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs : Foyer l'Initiative, représenté Gabrielle Guilbard, Educatrice
- Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes, du 18ème représenté par Fleur Imbot, Educatrice.
- L'Association « ADMIE » (Association pour la Défense des Mineurs Isolés Etrangers) représentée par son Directeur, Renaud Mandel

Objectifs de la réunion :

L'Antenne Jeunes Flandre met en place une conférence débat avec la collaboration de Sabrina Hieron, psychologue à la maison des adolescents de Saint Denis.

- Parler de l'urgence sociale des jeunes migrants que nous recevons
- Connaitre les missions respectives de chaque intervenant
- Travailler autour des questions et élaborations sur des situations (suivis de jeunes)
- Développer des capacités d'adaptation, confronter les points de vue, construire de nouvelles stratégies

Le but principal étant d'ouvrir la parole

1) *Présentation du Plan lutte contre les discriminations à l'emploi du 19ème*

Dans le cadre du plan d'action territorial de lutte contre les discriminations dans le 19ème arrondissement de Paris, il a été mis en place un réseau de repérage des discriminations, un système de veille. Des outils sont mis à disposition auprès du réseau de partenaires, par exemple, la fiche de repérage des discriminations. Cette fiche est un outil qui permet de signaler et recenser les discriminations réelles et/ou supposées sur le territoire. Elle permet de faire circuler l'information sur des situations discriminatoires rencontrées. Grâce à cet outil des actions pourront se mettre en place pour prévenir les discriminations.

Les discriminations sont basées sur 18 critères prévus par la loi. Cette fiche est un dispositif, n'existant pour le moment qu'au niveau local (19eme). Qui est concerné par une

discrimination ? Seul celui qui a un pouvoir peut exercer la discrimination. La discrimination selon la loi est toujours un acte, une action.

Par exemple, si l'on parle des jeunes migrants se trouvant sur le territoire du 19ème, Il y a une discrimination parce qu'ils sont mineurs et se trouvent supposés être sous la protection de l'enfance, comme d'autres jeunes mineurs.

Bettina S. précise qu'il existe un Lien étroit avec le PAD du 19ème et le correspondant local du défenseur des droits.

2) Depuis 3 mois : interrogation des MIE (Mineurs Isolés Etrangers) et des discriminations liées.

Mise en parallèle avec la situation des MIE ? L'ASE (l'Aide Sociale à l'Enfance) serait-elle en train de discriminer les MIE, en leur refusant, par exemple, l'accès à l'éducation ?

Litige sur les facteurs de discrimination :

- question de la scolarisation alliée à l'âge

- Il n'y a un panorama clair de la situation : Système EREA (*établissement régional d'enseignement adapté*): dispositif scolaire d'insertion.

- La Mission locale ne prend pas les sans-papiers.

Débat parmi les critères de discrimination entre âge, question des papiers, de la nationalité.

- ⇨ **Le Mineur Isolé Étranger n'a pas de statut clair**. Pourtant il s est mineur donc selon les lois françaises et traités internationaux signés par la France il devrait d'abord être protégé au même titre que n'importe quel autre mineur. Toutefois très suivant il est d'abord considéré étranger et soumis aux lois sur les étrangères. Ceci nuise la protection jusqu'au point d'empêcher la tutelle effective prévue par la loi pour tout mineur se retrouvant sur le territoire français.

Petit rappel sur la question des MIE : une situation de plus en plus alarmante

- Lien entre ASE et les politiques de la Mairie/ département => volonté de réduire les effectifs de manière commune.
- Loi de 16 novembre 2001 concernant la discrimination.
- Note inter-service de la DASES qui stipule la volonté de baisser le nombre de prises en charge, dans le but « d'accueillir mieux ».

Une centaine de jeunes à la rue, sont en attente à la PAOMIE (*Permanence d'Accueil et d'Orientation des Mineurs Isolés*) avant un hébergement à l'hôtel ou au foyer Georges Sand. Une partie se présente chaque soir dans les locaux de la PAOMI ; 25 seulement seront hébergés pour la nuit à l'ESI (une mise à l'abri rue BOURET).

Historique : *FTDA a ouvert le 1er septembre 2011 une permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés (PAOMIE) qui devient le point d'entrée unique de ces jeunes dans le dispositif de prise en charge des MIE à Paris. Ce lieu permet un travail de première évaluation de la situation des jeunes MIE en lien avec le service éducatif des mineurs non accompagnés du département de Paris et selon 4 critères (territorialité, âge, isolement et vulnérabilité) appuyés le cas échéant par un avis médical.*

La Croix Rouge : normalement un délai de deux mois pour passer à l'ASE et devant le juge.

Mineurs isolés étrangers/ Mineurs étrangers non isolés/ Mineurs français

2) *Analyse des pratiques*

Les MIE ont des trajectoires singulières avec une concentration de problèmes. Il ne faut pas d'institutions totalisantes qui auraient le droit et la capacité de tout gérer, « une toute puissance institutionnelle ».

De la structure ou de l'individu vers le jeune

Expliquer aux jeunes qui sont les différents acteurs qu'ils rencontrent (militants, bénévoles, collectif et individuels, acteurs institutionnels)

- ⇨ L'attitude des acteurs (la bienveillance, fermeté, transfert/contre transfert) : répondant à une caractéristique : un référent qui aiguille qui fait quoi ? pourquoi ? qui peut m'aider ?
- ⇨ Le langage à tenir : construction d'une bienveillance collective et question de la représentation.

Du jeune vers la structure ou l'individu

Qui je suis ? Qui je suis pour toi ? Qui veux-tu que je sois ?

La question de la rencontre/ des mensonges/ travailler avec les vérités du moment/ prendre le jeune avec ce qu'il amène : mensonge ou pas. Il faut tenir compte du fait que les mensonges qu'ils peuvent raconter sont parfois une protection contre l'effondrement et le traumatisme.

Question : le rôle & le travail du psychologue avec les MIE/ jeunes migrants

Parrainages RESF

On constate souvent un blocage de certaines parraines avec les MIE/jeunes car plus qu'un nom, ils ont besoin d'un soutien réel, le jeune arrive avec des problématiques lourdes et multiples. Ces parraines sont confrontés à des difficultés d'accompagnement du jeune, comment gérer une bonne distance avec le jeune ?

3) *Réflexion commune : créer un espace de parole, un espace d'analyse des pratiques : aborder des situations difficiles dans lesquelles les bénévoles se retrouvent.*

Présentation des missions de chacune des structures :

RESF : réseau de personnes bénévoles concernées par le champ scolaire, parents, enseignants et autres personnes, qui accompagnent les jeunes sans papiers dans leurs démarches de régularisation, assurent la sécurité des jeunes scolarisés dans des établissements scolaires, organisent des parrainages autour de ces jeunes, des mobilisations contre les arrestations, les mises en rétention ou expulsions des sans papiers.

ADMIE : assure un accompagnement auprès des jeunes migrants. Elle préserve et soutient les activités et missions du centre Enfants du Monde, crée en 2002 par l'association EMDH - Enfants du Monde. l'ADMIE se veut être un interlocuteur des pouvoirs publics sur les

problématiques des MIE. Elle assure un accompagnement auprès des jeunes migrants ; avec ses partenaires associatifs, l'ADMIE propose une aide juridique aux mineurs ou jeunes majeurs étrangers ; par des actions de plaidoyer, elle favorise la connaissance de la problématique des MIE.

PAEJ Association La Chapelle – 18èm : chaque jeune doit pouvoir être accueilli au point écoute s'il le souhaite et quelle que soit sa problématique.

Comme le prescrit le cahier des charges de la DASS, « le jeune qui se présente dans un PAEJ doit recevoir dès son entrée dans les locaux un accueil inconditionnel, immédiat et chaleureux, sans formalités administratives ». Il s'agit de toucher un public qui reste éloigné des dispositifs de droit commun ; qui rejette les approches formalistes et a besoin d'un accueil associant bienveillance et non jugement. Les principes déontologiques que l'association applique sont ceux de la relation d'aide, « la confidentialité, le libre choix et le respect de l'anonymat ».
Notre pratique d'orientation vers les structures de droit commun nous amène à développer notre réseau de partenaires institutionnels et associatifs dans les champs suivants : éducation, scolarité, accès au droit, à la qualification et à l'emploi. C'est ainsi que nous faisons appel à l'Antenne pour des jeunes en questionnement sur leur orientation, à la recherche de stages en entreprises…

Kolone : Propose au sein de l'Aj Flandre des formations linguistiques (FLE et alphabétisation), des ateliers d'écriture et des ateliers artistiques auprès d'un public (16/25 ans) de jeunes migrants, mineurs isolés et demandeurs d'asile. L'association a pour projet de travailler également sur l'insertion professionnelle des jeunes majeurs étrangers.

FLA : Assure un accueil de proximité pour toute personne en situation d'exil. Favorise l'acquisition des rudiments, puis des compétences langagières permettant une insertion en France. Travaille aussi sur l'insertion et la socialisation. Les cours ont lieu au sein de différentes structures associatives et municipales sur Paris.

Foyer de Jeunes Travailleurs l'Initiative :
Location de chambres auprès d'un public jeunes (18/25 ans) pour une durée variable, à peu près égale à deux ans.
La fonction des FJT est de faire en sorte d'éviter l'exclusion aux jeunes qui y sont hébergés, ceci en croisant les missions d'hébergement, d'accompagnement socioculturel et d'insertion, le tout avec une dimension partenariale de plus en plus affirmée. Un symptôme de cette évolution est que désormais dans nombre d'équipes socio-éducatives il y a au côté des « traditionnels » animateurs des éducateurs, des conseillers en économie sociale et familiale et parfois même des psychologues.

L'Antenne Jeunes Flandre : lieux d'accueil, d'écoute et d'information sur de multiples sujets (formation, emploi, logement, loisirs, citoyenneté, santé, etc.), d'aide, de conseils personnalisés et d'orientation vers des structures spécialisées selon les questions.
L'équipe de l'Antenne est un lieu de soutien et d'écoute individuelle ou collective. Quel que soit le projet : culturel, économique, sportif, associatif, de vacances, démarches administratives, recherche de financement, etc...
La structure met à disposition un accès Internet gratuit, la presse quotidienne et spécialisée en accès libre, une documentation variée dans tous les domaines : orientation, formation, santé…
Une psychologue de l'Epoc (Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation) est présente sur l'Antenne, le jeudi après midi, elle peut participer à des groupes de parole, des échanges informels auprès des jeunes, elle est un soutien en terme de prévention auprès des jeunes.